

CONVENTION de LOCATION de SALLE

Restaurant « La Halte de la Rivaudière »

20 rue de la Johardière 44800 Saint Herblain TEL : 02 40 92 16 23

PERSONNEL Mr ou Mme Guillet Tél : Port 0670152913 ou 0644107230 ou Tél : 0228060945

Entre les soussignés :

Mr ou Mme GUILLET, propriétaires et gérants du Restaurant « La Halte de la Rivaudière » à St Herblain.

Et L'organisateur de la manifestation familiale.

Nom, Prénom :

Adresse :

.....

Tél :

Il a été convenu ce qui suit pour un événement familial de maximum 50 personnes :

Le restaurant met à disposition de l'organisateur en vue d'un repas buffet, soirée dansante, La Véranda de son établissement (env. 72 m carrés) sans possibilité de cuisiner, avec sanitaires et local de nettoyage, 30 tables, 60 chaises, un réfrigérateur, du matériel de nettoyage et des produits d'entretien, ainsi qu'un extincteur de sécurité, à la date convenue et pour la somme suivante :

Location pour 1 JOUR : (vendredi, samedi, dimanche) : 250 € Date.....

Les CLES Prises Vendredi à 16h
Samedi ou dimanche à 9h
..... Rendues Samedi ou Dimanche à 11h30
Dimanche à 20h ou Lundi à 9h

Location pour 2 JOURS : (vendredi et samedi, samedi et dimanche)..... : 350 € Date.....

Les CLES..... Prises Vendredi à 16h
Samedi à 9h
..... Rendues Dimanche à 11h30
Dimanche à 20h ou Lundi à 9h

Location pour 3 JOURS : (vendredi et samedi et dimanche) : 450 € Date.....

Les CLES Prises Vendredi à 16h
..... Rendues Dimanche à 20h ou Lundi à 9h

Conditions de réservation :

1- Cette convention datée et signée par les deux parties

2- Une attestation d'assurance précisant la date et lieu de l'événement au nom de l'organisateur pour les risques locatifs et pour la responsabilité civile d'organisation de fête ou de réunion, votre assurance responsabilité civile suffit.

3- Un acompte de 70 Euros sur la location encaissés aussitôt (non remboursable les deux mois précédents la date).

Le jour de location :

4- Un versement de **350 Euros de caution non encaissés** . **Caution rendue si la salle et les alentours sont propres et non détériorés encaissée si salle et restaurant sales et dégradés** (sol, murs, portes, vitres et matériels ainsi que les extérieurs bâtiments et parking.)

5- Le solde de la location _____ **Euros** restant

IMPORTANT : Ne pas brancher plus de 2 appareils électriques par prise (500W par prise)
Fermer les ouvertures quand les radiateurs sont allumés.

Le nombre de participants ne devra pas excéder 50 personnes, compte tenu de la capacité des lieux.

La manifestation ne devra pas déranger le voisinage.

Le restaurant ainsi que ses propriétaires déclinent toute responsabilité pour les vols ou les dégradations d'objets personnels qui pourraient se produire au sein du bâtiment ou sur le parking, à l'occasion de la manifestation.

L'organisateur s'engage à respecter les consignes de sécurité. Il veillera à ce que les dégagements et les accès aux issues de secours soient libres de tout dépôt de matériel ou autre, ainsi que de tout véhicule.

L'organisateur devra laisser les locaux dans l'état où ils auront été trouvés, tant pour le matériel que pour la propreté. Sinon une partie ou la totalité de la caution ne vous sera pas rendue. Ne pas oublier de nettoyer parking, pelouse (papiers, mégots).

La manifestation devra impérativement être arrêtée à 1 H00 du matin suivant l'autorisation d'ouverture municipale de St Herblain, pour respecter l'environnement et le voisinage et éviter les nuisances sonores.

La dite convention pourra être dénoncée à tout moment par le propriétaire pour cas de force majeure, ou, si les locaux sont utilisés à des fins contraires aux dispositions prévues par la dite convention.

Fait à SAINT -HERBLAIN

Le :

Mr ou Mme GUILLET
Restaurant :
« La Halte de la Rivaudière »

Nom de l'organisateur :
.....

Cachet

« Lu et approuvé »

.....

Signature

Signature

.....

.....